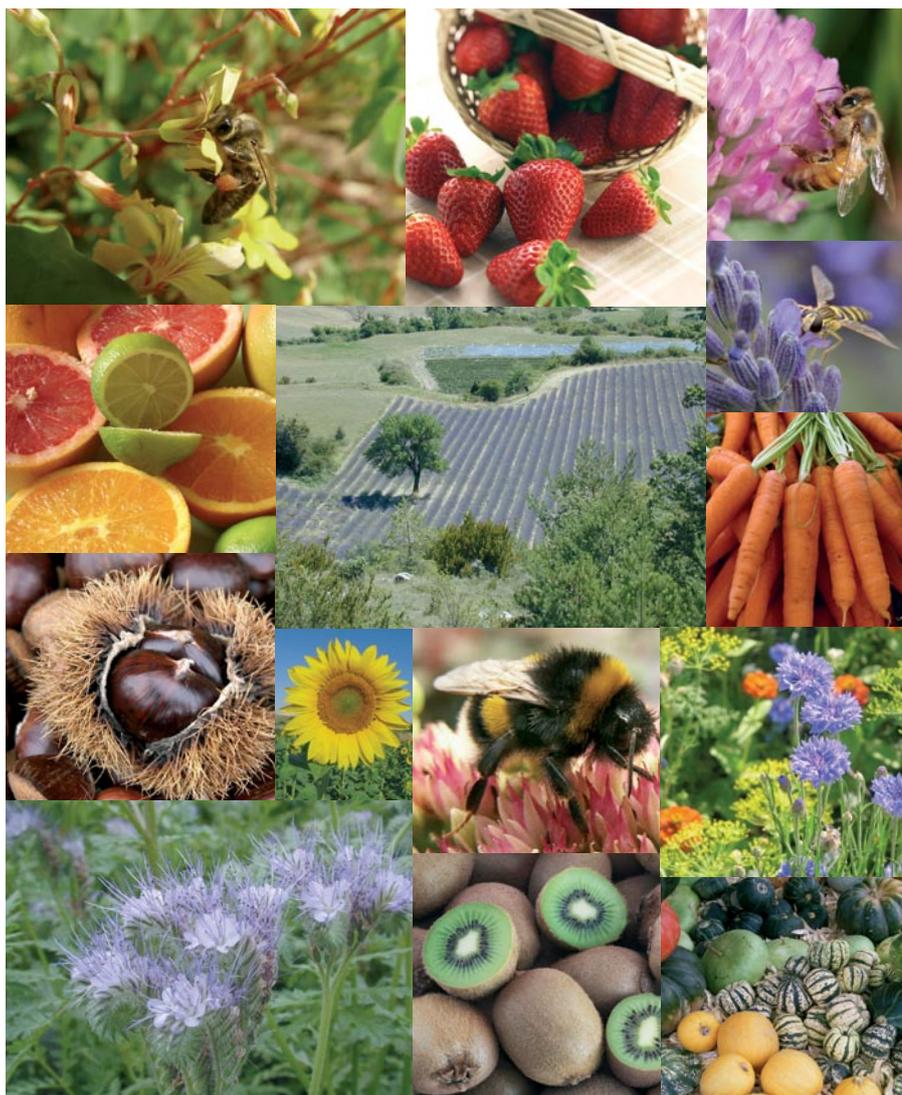


# Happy diversity !

Agnès FAYET  
Etienne BRUNEAU  
Noa SIMON



Une proposition de résolution est présentée au Parlement européen le 12 juillet. Elle concerne la santé de l'abeille et le secteur apicole dans son ensemble. Les parlementaires doivent saisir toutes les finesses du monde apicole et tout l'impact des décisions prises. Le CARI et la Coordination apicole européenne veillent au grain.

Si l'enjeu est de taille, le message est simple. Pas de paysages vivants, variés, fleuris sans les abeilles et les pollinisateurs. Au total, c'est 76 % de la production alimentaire et 84 % des espèces de plantes qui dépendent de la pollinisation des insectes en Europe\*. Les parlementaires doivent comprendre l'importance de penser une Politique agricole commune (PAC) colorée à l'opposé des déserts verts de l'industrie agroalimentaire.

La future PAC doit viser un environnement plus riche où la part belle est faite à la diversité végétale et aux plantes mellifères. L'appauvrissement de la faune pollinisatrice sauvage n'est plus acceptable. La future PAC doit tenir compte de la diversité des apiculteurs, quelle que soit leur dimension, pour rencontrer la variété des situations géoéconomiques au cœur de la réalité européenne. La future PAC et la future loi sur la santé animale doivent penser également une politique spécifique pour l'élevage d'un animal particulier, en étroite dépendance avec la qualité environnementale. Aucun modèle d'élevage ne peut s'appliquer à l'apiculture qui est un exemple unique dans le panorama agricole et vétérinaire.

La nouvelle résolution du Parlement européen ne devrait pas être votée avant le mois d'octobre. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'issue de ce débat.

## un souhait haut en couleur pour nos abeilles

\* Williams I.H., 1996. "Aspects of bee diversity and crop pollination in the European Union", *The Conservation of Bees* (Metheson, A. et al., eds), p.63-80, Academic Press.